ANNEXE

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SPORTS DE GLACE
41-43 rue de Reuilly – 75012 Paris
Le Président

À l'attention des associations
affiliées
et des licenciés de la FFSG

Paris, le …

Objet : Rétablissement de l'honorabilité de Mesdames Maryvonne DEL TORCHIO, Anne CHALIER, Chantal SALA, Delphine HAROLD et de Monsieur Brian JOUBERT

Mesdames, Messieurs, chers amis,

En 2023, Madame Maryvonne DEL TORCHIO, Madame Anne CHALIER, Madame Chantal SALA, Madame Delphine HAROLD et Monsieur Brian JOUBERT, alors membres du Bureau exécutif de la Fédération française des sports de glace, ont été révoqués de leurs fonctions à plusieurs reprises, à la suite de décisions du Conseil fédéral prises à l'initiative de l'ancienne présidence.

Ces décisions sont intervenues dans un contexte ayant suscité de profondes incompréhensions et ont durablement affecté les relations entre les intéressés et la Fédération.

La présidence actuelle, qui n'est en rien responsable des décisions prises à cette époque, souhaite aujourd'hui permettre à la Fédération de tourner cette page dans un esprit d'apaisement, de respect et de responsabilité.

La Fédération française des sports de glace, fédération délégataire participant à l'exercice d'une mission de service public, doit veiller au fonctionnement démocratique de ses instances. La liberté d'expression, la confrontation des points de vue et le débat, y compris lorsque ceux-ci peuvent être critiques à l'égard de la direction fédérale, participent pleinement à la vie et au bon fonctionnement de notre institution.

Dans cet esprit, et au nom de la Fédération française des sports de glace, je souhaite aujourd'hui **annoncer et rétablir l'honorabilité de Madame Maryvonne DEL TORCHIO, Madame Anne CHALIER, Madame Chantal SALA, Madame Delphine HAROLD et Monsieur Brian JOUBERT auprès de l'ensemble des clubs, licenciés, dirigeants et acteurs de notre Fédération**.

Cette démarche doit également leur permettre, s'ils le souhaitent et dans le respect des statuts et règlements fédéraux, de pouvoir à nouveau participer pleinement à la vie de notre Fédération et de ses instances.

Tous les cinq ont consacré bénévolement beaucoup de leur temps, de leur énergie, de leurs compétences et de leur expérience au développement et à la promotion des sports de glace. La Fédération tient à reconnaître cet engagement et à les en remercier.

Je souhaite également préciser que le règlement de cette situation a fait l'objet d'échanges constructifs ayant permis de parvenir à une **entente amiable et honorable pour l'ensemble des parties**, notamment concernant les demandes indemnitaires formulées à la suite des décisions prises en 2023.

Je tiens à souligner plus particulièrement la démarche de **Madame Delphine HAROLD**, qui a choisi de se retirer de la demande indemnitaire engagée dans ce cadre afin de pouvoir s'investir pleinement et rapidement dans la nouvelle dynamique fédérale. La proposition qui lui a été faite de prendre la présidence de la **CSN Ballet** a été acceptée très rapidement, témoignant ainsi de sa volonté de retrouver une place active au sein de la Fédération et de mettre son expérience au service de sa discipline. Je tiens personnellement à saluer cette démarche et cet engagement.

Ces différentes démarches permettent aujourd'hui de mettre un terme à ce différend et de regarder collectivement vers l'avenir.

Je souhaite que cette démarche permette de refermer définitivement cet épisode dans un esprit d'apaisement et de respect mutuel, au service de l'intérêt général de nos sports de glace.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, chers amis, l'expression de mes salutations les plus cordiales.

Philippe CANDELORO
Président de la Fédération française des sports de glace

